

## SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1901.

---

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON A. DE LOË.

---

La séance est ouverte à 8 <sup>1</sup>/<sub>4</sub> heures.

*Scrutin pour la nomination d'un membre effectif.* — M. Alexandre Van Emden est proclamé membre effectif de la Société.

*Ouvrages reçus.* — *Matériaux pour l'histoire des temps quaternaires en Belgique* : I. *Un repaire d'ours dans la grande caverne d'Engihoul*, par M. Fraipont, membre effectif.

*De l'emploi de la méthode comparative dans l'étude des phénomènes religieux* (Extrait de la *Revue de l'histoire des religions*), par M. Goblet d'Alviella, membre effectif.

*Une nouvelle grotte avec figures peintes sur les parois à l'époque paléolithique*, par MM. Capitan, membre correspondant, et l'abbé Breuil.

*Une nouvelle grotte avec parois gravées à l'époque paléolithique*, par les mêmes.

*Ueber die specifischen Merkmale des Neanderthalschädels* (Abdruck aus den *Verhandlungen der anatomischen Gesellschaft auf der fünfzehnten Versammlung in Bonn*), par M. G. Schwalbe, membre honoraire.

*Ueber den supranatalen Theil der Stirnnath* (Abdruck aus der *Zeitschrift für Morphologie und Anthropologie*, Bd. III, Heft II), par le même.

*Ueber aussonsche Schädelknochen und aussonsche Schädelnähte.* (Abdruck aus der *Wiener klinischen Wochenschrift*, 1899), par le même.

*Bulletin de l'Académie royale de médecine*, 1901, n° 7. — Vervaeck,

Recherches sur le volume et le poids spécifique des organes de l'homme.

*Bulletin de la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique*, 1901, n° 8.

*Annales de la Société médico-chirurgicale du Brabant*, 1901, n° 8.

*Volkskunde*, 3° et 4° livraisons, 1901. — J. D. C., Une noce de village. — Verkest, Russon-mai, — Hermelyn, Le cortège des géants et des légendes à Bruxelles. — De Cock, Proverbes et locutions proverbiales provenant d'anciennes coutumes. — De Cock, La chanson des trois tambours. — Boekenoogen, Contes populaires néerlandais.

*Revue de l'École d'anthropologie*, octobre 1901. — Lefevre, Quelques années du bon vieux temps. — Capitan et Breuil, Les grottes à parois gravées ou peintes de l'époque paléolithique. — Stalin, Curieux disques préhistoriques.

*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1901, fascicule 2. — Atgier, Observations d'oxycéphalie sur le vivant. — Garnault, Sur la possibilité des idées hygiéniques dans la haute antiquité. — Godin, Du rôle de l'anthropométrie en éducation physique. — Garnault, Le livre de Strack sur le sang et le crime rituel des Israélites. — Zaborowski, Photographie de femme Lolo, Miao-tsé et de native de la ville de Yunnan. Collection de chaussures du sud de la Chine. — Atgier, Observation de scaphocéphalie sur le vivant. — Regnault, Variation de l'indice céphalique sous l'influence du milieu. — Sanson, Sur la valeur caractéristique du volume des os de Bovidés. — Regnault, Sur deux squelettes d'adultes atteints d'achondroplasie. — Thieullen, Deuxième étude sur les pierres figures à retouches intentionnelles. — Pelletier, Sur un nouveau procédé pour obtenir l'indice cubique du crâne. — Naschide et Pieron, Le rêve prophétique dans les croyances et les traditions des peuples sauvages.

*Correspondenz-Blatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*, 1901, n° 9. — Bericht über die XXXII. allgemeine Versammlung der deutschen anthropologischen Gesellschaft in Metz, 1° Sitzung.

*Mitteilungen der anthropologischen Gesellschaft in Wien*, 1901, Hefte III und IV. — Seler, Die Ausgrabungen am Orte des Haupttempels in Mexico. — Seler, Die Heuchol-Indianer des Staates Jalisco in Mexico. — Gorjanović-Kramberger, Der paläolithische Mensch und seine Zeitgenossen aus dem Diluvium von Krapina in Kroatien.

*Festschrift der geographisch-ethnographischen Gesellschaft in Zürich.* — Stoll, Die ethnische Stellung der Tz'usujil-Indianer von Guatemala. — Felber, die Allmenden des alten Landes Schwyz. — Keller, Die landwirtschaftlichen Zustände im afrikanischen Osthorn.

*Kongl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademiens Månadsblad*, 1896. — Hildebrand, Graffältet od öfre Alebäch.

*Annual Report of the Smithsonian Institution*, 1899. — A. Lucas, The truth about the mammoth. — Lydekker, Mammoth Ivory. — Holmes, Review of the evidence relating to auriferous gravel man in California. — Fr. Ward Putnam, A Problem in american anthropology. — Winkler, On sea charts formerly used in the Marschall islands with notices on the navigation of these islanders in general. — Rud. Virchow, The peopling of the Philippines (translated by Mason). — Blumentritt, List of the native Tribes of the Philippines and of the languages spoken by them (translated by Mason). — Strebel, The sculptures of Santa Lucia Cozumalpa Guatemala in the Hamburg ethnological Museum.

*Revista de Ciencias*, n° 6.

*Ost. Asien*, n° 43.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

*Correspondance.* — La Société d'anthropologie de Paris adresse le sommaire des procès-verbaux des séances du 3 et du 17 octobre dernier.

COMMUNICATION DE M. L'ABBÉ CLAERHOUT.  
SUR UN ORNEMENT FRISON TROUVÉ A DUDZEELE.

Quelques vieilles femmes portent encore dans le nord de la Flandre occidentale un ornement qui n'a pas de nom dans la langue française ; il s'appelle *oorijzer* en néerlandais, *eariser* en frison.

Quelle est la forme de cet ornement ?

Figurez-vous une bande, comme un gros brin de paille aplati. Cette bande est en or, en argent ou en cuivre et s'applique sur les cheveux, derrière la tête, quelque peu au-dessus de la hauteur des oreilles ; elle ne forme pas un anneau, à la façon d'un diadème ; les extrémités du demi-cercle, quand elles ont dépassé les oreilles, se recourbent aux tempes à angle droit, pour descendre le long

des oreilles et se terminer, de chaque côté des mâchoires, par des boutons d'or ou des parures en métal précieux de formes diverses.

Il arrive aussi que cette bande affecte une largeur de deux ou trois doigts et se termine par de véritables plaques ornementées de bijoux.

\* \* \*

On peut attribuer à cet ornement une certaine valeur ethnologique.

M. J. Winkler a publié sur ce détail original de la toilette féminine une étude très intéressante, résultat de recherches consciencieuses (1).

Un fait très important, qui se dégage de ces investigations, c'est que partout en Néerlande où ce joyau est porté, le peuple est d'origine frisonne ou que du sang frison coule dans ses veines. Les limites des Frisons, des Friso-Saxons et des Friso-Francis concordent exactement avec les délimitations de l'aire dans laquelle s'étend l'usage de cet ornement, de province à province et même de village à village.

C'est une chose très remarquable qui témoigne de l'attachement bien connu des Frisons à leurs coutumes nationales.

On peut donc en Néerlande regarder cette humble parure comme un signe caractéristique de la nationalité frisonne.

Voici encore une conclusion bien intéressante.

En 1870, M. J. Winkler rencontra des pêcheurs de Blankenberghe dans la mer du Nord. En observant leur physionomie et en écoutant les sons de leur idiome, il put se convaincre que la Flandre maritime est en partie peuplée de Frisons.

Comme il connaissait la prédilection des Frisons pour l'ornement traditionnel de leur race, il présuma qu'il était encore porté dans la Flandre maritime (2).

Beaucoup plus tard, il nous fut donné d'aider le savant frison dans une enquête qu'il fit à ce sujet. Elle fut couronnée de succès, et M. Winkler put établir ce qu'il avait deviné, que l'ornement frison était encore en usage dans nombre de villages de la Flandre maritime (3).

---

(1) J. WINKLER, *Oud Nederland*, p. 266 et suiv. La Haye, 1888.

(2) ID., *Het Oorijzer, De Oude Tijd*, 1871.

(3) ID., *Oud Nederland*, p. 297, La Haye, 1888.

Aujourd'hui cette parure tend à disparaître, et il n'est pas inutile de consigner son histoire et de fixer son souvenir dans les annales de l'archéologie belge.

\* \* \*

Quelle est l'origine de cette parure ?

On sait que beaucoup d'usages poussent leurs racines dans un lointain passé, que beaucoup d'ornements datent des temps préhistoriques. Les épingles que les femmes fixent dans leur chevelure affectent la forme et le type des épingles lacustres.

M. Halbertsma, un autre savant frison, explique l'origine de l'ornement frison par une hypothèse des plus ingénieuses (1).

Cet ornement dérive du diadème antique en bronze ou en fer qui aux temps préhistoriques couronnait la chevelure.

L'anneau est devenu pénannulaire parce qu'il serrait trop la tête.

Les extrémités ont été recourbées vers les tempes, parce que les crochets de l'anneau ouvert pressaient et incommodaient le front.

Le diadème a-t-il été porté autrefois ?

On peut l'affirmer sans le moindre doute.

Plusieurs marchets existaient sur une montagne à Han-sur-Lesse. Sous l'un deux, que les ouvriers nivelaient pour en transporter les matériaux sur la route en construction, ils trouvèrent de grandes dalles et sous ces dalles un squelette dont la tête était ceinte d'une espèce de diadème en bronze tordu. Trois grandes urnes romaines accompagnaient le squelette.

Il existe au Musée de Namur, dans la vitrine des objets en bronze attribués aux Gaulois, quatre cercles tout à fait semblables, qui proviennent de Dave.

On estime que ces torques étaient portés de deux manières : dans la guerre au cou et dans la vie civile sur la tête en forme de bandeau (2).

A la Bibliothèque de La Haye, on conserve un précieux évangélaire du X<sup>e</sup> siècle : il contient une belle miniature qui représente

---

(1) J. H. HALBERTSMA, *De Ring van Epe* dans l'OVERIJSSSELSCHE ALMANAK VOOR OUDHEID EN LETTEREN de 1849. Deventer, 1848.

(2) *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VII, p. 297.

le comte Thierry II de Hollande et la comtesse Hildegarde couchés au tombeau ; la comtesse porte sur la chevelure l'anneau plein en forme de diadème. Le comte était un prince frison, car à cette époque, la région appelée plus tard la Hollande était peuplée de Frisons <sup>(1)</sup>.

On a trouvé en Danemark environ cent anneaux dentelés qui appartiennent à l'époque la plus récente de l'âge du bronze <sup>(2)</sup>.

Sont-ce des bandeaux pour couronner la tête et détourner les cheveux du front ?

M. Sophus Müller ne veut pas en convenir ; il les regarde comme des torques et non comme des ornements de la tête.

La Société des archéologues danois croit que ce sont de vraies couronnes, destinées à orner les cheveux des femmes <sup>(3)</sup>.

C'est aussi l'opinion de M. Demetrykiewicz, qui vient de trouver en Pologne quatre de ces couronnes et qui les rapporte à l'époque de La Tène. Elles présentent une grande analogie avec les anneaux danois <sup>(4)</sup>.

M. O. Bremer attribue aussi aux diadèmes une signification ethnologique et les regarde comme caractéristiques de la race slave <sup>(5)</sup>.

Il ne dit pas où il a puisé ce renseignement, et nous ne pouvons admettre sa théorie puisque la plupart des diadèmes ont été trouvés en Danemark et se rencontrent aussi dans l'Allemagne septentrionale.

Nous sommes enclin à partager l'opinion de Halbertsma, et il est très probable que le diadème porté autrefois par les Celtes, les Germains et les Slaves persiste dans le demi-cercle recourbé du peuple frison, si attaché à ses anciennes coutumes. Quoi qu'il en soit, cet ornement constitue aujourd'hui un indice de la race frisonne, dont on rencontre les souvenirs sur les côtes de la mer du Nord, dont on peut poursuivre les souvenirs depuis la Flandre française jusqu'en Danemark, dans la linguistique, dans l'aménagement des habitations rurales et dans les traditions populaires.

---

(1) J. WINKLER, *op. cit.*, p. 278.

(2) SOPHUS MÜLLER, *Nordische Altertumskunde*, t. I, p. 390. Strasbourg, 1897.

(3) *L'Anthropologie*, tome XII, p. 184. Paris, 1901.

(4) *Ibidem*.

(5) OTTO BREMER, *Ethnographie der Germanischen Stämme*, p. 17. Strasbourg, 1900.

DISCUSSION.

M. CUMONT trouve intéressant de rapprocher de la trouvaille de M. Claerhout les monnaies frisonnes et anglo-saxonnes qui ont été recueillies à La Panne.

M. JACQUES estime que M. l'abbé Claerhout est à même de faire de très importantes études d'ethnographie dans la région qu'il habite : c'est ainsi, par exemple, que M. Claerhout pourrait avec grand avantage rechercher s'il ne constate pas dans le langage des habitants quelques tournures ou quelques mots frisons; si dans la disposition des habitations on ne retrouverait pas quelque chose des habitations frisonnes. En tout cas, il y a lieu de féliciter M. Claerhout de l'intéressante note qu'il nous a transmise.

M. le PRÉSIDENT prie M. le Secrétaire général de bien vouloir adresser à M. l'abbé Claerhout les remerciements de la Société pour son intéressant travail.

COMMUNICATION DE M. DOUDOU.  
NOTICE SUR LA SITUATION PRÉHISTORIQUE  
DE FLÉMALLE-HAUTE.

Le chemin le plus facile à suivre pour arriver au-dessus de l'escarpement sur lequel on trouve les débris de l'industrie de nos ancêtres préhistoriques se trouve derrière la gare de Flémalle-Haute. C'est un étroit sentier qui s'élève en serpentant sur les flancs de l'escarpement et finit par arriver au sommet du plateau. Celui-ci est entouré de ravins et de vallées profondes qui, de certains côtés, en rendent l'accès difficile. Le sol est recouvert en différents endroits de grands amas de schiste alunifère carbonisé qui s'aperçoivent de loin par leur tache rouge qui saigne sur les herbes recouvrant le sol. Du côté de Chokier, le spectateur jouit d'une vue superbe sur les villages avoisinants et sur la Meuse; au nord une fontaine laisse sourdre en tout temps une eau limpide et fraîche. Il est probable que cette source a fourni aux tribus préhistoriques l'eau nécessaire à leurs besoins; en effet, les silex taillés se trouvent

en plus grand nombre aux environs de la fontaine que partout ailleurs.

Le sommet de la montagne est recouvert d'une faible couche de limon et de terre végétale mêlée à de nombreux cailloux de dimensions et de provenances diverses. Ceux-ci se trouvent tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de la terre, laquelle repose sur la roche calcaireuse. Les plus petits, qui paraissent être les plus anciens, sont en général de la grosseur d'une noix : arrondis en tout sens, ils ont évidemment été roulés par les eaux; ils sont analogues aux cailloux tertiaires que l'on rencontre dans les régions sablonneuses du pays. Les plus volumineux d'entre les cailloux qui couvrent le plateau de Flémalle-Haute sont rarement sphéroïdaux. Ils ont les formes et les teintes les plus diverses. Ces cailloux ont été évidemment charriés par les eaux au sommet de la montagne à une époque où les vallées existant actuellement n'étaient pas encore creusées totalement ou étaient comblées. Ce qui confirme ma manière de voir, c'est qu'ils sont presque tous de roches étrangères à la localité. Ces cailloux ont été recouverts à l'époque hesbayenne par un manteau de limon. Les pluies et surtout les grands dégels ont vraisemblablement dénudé la surface du sol et fait disparaître cette couche limoneuse. Comme on le pense bien, on peut trouver à la surface de la montagne des débris des époques les plus lointaines, associés à ceux des époques les plus récentes : la forme seule des pièces permet de les rapporter à telle ou à telle époque <sup>(1)</sup>.

J'y ai, en effet, trouvé une cinquantaine de pièces que je considère comme paléolithiques, car leur forme et leur patine sont identiques à celles de certaines pièces que j'ai trouvées dans les cavernes d'Engis, d'Engihoul, de Huccorgne, et les gisements sont incontestablement antérieurs aux gisements néolithiques.

En 1898, en suivant de près les travaux exécutés pour creuser au sommet de la montagne une large et profonde tranchée, j'ai constaté que les éclats de silex taillés par l'homme gisaient dans deux niveaux distincts. Le premier ou supérieur était formé par de la terre végétale dans laquelle j'ai trouvé des débris de poteries anciennes et des éclats de silex travaillés de l'époque néolithique.

Le second niveau n'existait que dans les petits fossés qui, en certains endroits, sillonnent le plateau. Le limon hesbayen y est resté

---

(1) Pour avoir plus de renseignements sur le sujet, voir mon mémoire intitulé : *Étude géologique et archéologique des environs d'Ombret.*



intact; il varie d'épaisseur suivant la profondeur du fossé dans lequel il gît.

A la base de ces lambeaux de couche hesbayenne, on trouve çà et là des racines d'arbres carbonisées et des éclats de silex dont la forme et l'altération diffèrent quelque peu de celles des silex que l'on trouve dans la couche susjacent. Un jour que je parcourais cette tranchée en compagnie de M. Jean Servais, de l'Institut archéologique liégeois, nous trouvâmes à la base du limon hesbayen divers éclats de silex incontestablement taillés.

Mais si l'homme paléolithique n'a presque pas laissé de traces de son activité sur le plateau de Flémalle-Haute, il n'en est pas de même de l'homme néolithique. Celui-ci y a abandonné un nombre prodigieux de silex polis et taillés. Voici l'énumération des principales pièces que j'y ai recueillies<sup>(1)</sup> :

1. *Nucléus* : dix spécimens, la plupart de petite dimension; quelques-uns sont des fragments de hache polie desquels on a enlevé des lamelles. Ces fragments de hache prouvent que les Néolithiques de Flémalle-Haute savaient utiliser avec méthode les fragments d'une industrie ancienne. En effet, certains de ces silex ont été utilisés alors que le temps les avait déjà patinés.

2. *Marteaux et percuteurs* : dix-huit exemplaires de grandeur et de forme ordinaires. Quelques-uns sont faits avec des fragments d'instruments polis. Trois de ces percuteurs sont si petits et si bien arrondis sur leur pourtour que je les considère comme ayant servi à retoucher des instruments très délicats, tels que les pointes de flèches.

La rareté des nucléus et les éclats d'instruments polis réutilisés me portent à croire que les primitifs de Flémalle-Haute avaient quelque peine à se procurer la matière première nécessaire à la fabrication de leurs armes et outils.

J'ajouterai aux percuteurs une quarantaine d'éclats avec bulbe de percussion ayant leurs tranchants ébréchés par l'usage.

3. Les *grattoirs* sont très nombreux, la plupart de grandeur moyenne et de toutes formes. Ils sont travaillés avec goût et ne rappellent que par le contour les grossiers racloirs que j'ai recueillis dans d'autres stations néolithiques.

J'ajouterai même que ni dans les collections de l'Université de

---

(1) Je ne crains pas d'exagérer en disant que j'ai fait plus de deux cents excursions sur les plateaux de Flémalle-Haute.

Liège, ni dans celles de l'Institut archéologique de Liège ou de Namur, ni même dans aucune collection privée, il ne m'a été donné d'en voir d'aussi beaux, provenant de stations néolithiques autres que celle de Flémalle-Haute.

Grattoirs à queue ou à manche : trois spécimens, dont l'un est tout à fait remarquable.

Grattoirs arrondis : dix exemplaires.

Lames dont les tranchants et les extrémités ont été rabattus méthodiquement, ce qui donne aux pièces l'aspect d'un grattoir tout spécial : vingt-quatre exemplaires. Le plus grand mesure 10 centimètres de longueur et 2 centimètres de largeur; le plus petit a 2 centimètres de longueur; sa plus grande largeur est de 1<sup>cm</sup>,5.

4. *Disques* taillés sur les deux faces : trois pièces; l'une d'elles est tirée d'un éclat de hache polie.

5. *Instruments à encoche* : quatre. Le plus grand mesure 9 centimètres de longueur et 2<sup>cm</sup>,5 de largeur. L'encoche qu'il porte forme un arc de cercle de 8 centimètres de diamètre, ce qui tend à prouver que l'instrument servait à arrondir des objets volumineux, des gourdins par exemple.

6. Une *petite pointe* assez épaisse, retouchée sur les deux faces et rappelant la pointe moustérienne.

7. *Haches polies* : trois entières, quinze demies, cent cinquante fragments. Les haches affectent les formes les plus diverses : les unes sont triangulaires, certaines sont minces, d'autres épaisses. L'une de ces haches a sa crosse retaillée, ce qui prouve que la hache a été emmanchée.

8. *Polissoirs* en grès ayant beaucoup servi : trois spécimens.

9. *Scies* : les éclats, dont l'un des tranchants a été méthodiquement éclaté, de façon à faire des dents à l'instrument, sont très rares. Je n'en possède que deux exemplaires : l'un a 7 centimètres de longueur et 2 centimètres de largeur.

10. *Lissoirs* en silex : six, dont l'un est d'une beauté remarquable.

11. *Couteaux* : plus de cent cinquante exemplaires mesurant de 3 à 8 centimètres de longueur. Certains, quoique cassés, mesurent encore 5 centimètres de long et 3<sup>cm</sup>,5 de large. Les plus petites lames ont presque toutes une extrémité taillée en forme de pointe, ce qui semble indiquer qu'elles ont été utilisées comme pointes de javelots. En tout cas, MM. de Mortillet et John Evans classent ces lames comme pointes de javelots.

J'ajouterai que quelques couteaux sont faits à l'aide d'éclats de hache polie.

12. *Tranchets* : trois, dont l'un porte une encoche très émoussée sur un des côtés. Un autre de petite dimension est retouché sur tout son pourtour. Il est fait d'un silex jaunâtre, en pâte très dure et très fine.

13. Un *retouchoir* affectant la forme d'un épais couteau dont le tranchant mesure 1 centimètre de largeur et est très endommagé.

14. Instruments en forme de *pics* : trois exemplaires, dont l'un affecte la forme de certains instruments que l'on trouve dans les ateliers néolithiques de Spiennes et de Sainte-Gertrude.

15. Une *hachette* mesurant 4 centimètres de longueur, 2 centimètres de largeur et dont l'extrémité opposée au tranchant est retouchée en forme de coin ; l'une des faces de cette hachette est uniformément polie, l'autre ne l'est qu'imparfaitement.

Une autre hachette polie mesure 5 centimètres de long sur 2 centimètres de large. L'un des côtés n'est pas aminci par des retouches, ce qui, de prime abord, donne à croire que cette hachette est un tranchant d'une hache de grande dimension.

Citons encore une hache taillée sur les deux faces, de 13 centimètres sur 6 centimètres. L'un des côtés ne porte que quelques retouches, tandis que l'autre est aminci et retouché avec soin.

Comme on peut en juger par ce qui précède, les haches que je viens de signaler sont taillées de la même façon, c'est-à-dire que l'un de leurs côtés est brut ou simplement éclaté, tandis que l'autre, travaillé de près, semble avoir servi de tranchant.

La petite hachette que j'ai trouvée à Chokier est de la même forme. A ma connaissance, il n'a pas encore été signalé de hache semblable en Belgique, tandis qu'en Danemark, elles sont très connues.

J'ajouterai à cette énumération une dizaine d'instruments de forme si singulière, que je ne trouve de point de comparaison ni dans de Mortillet ni dans John Evans ; divers grattoirs ressemblant par leur forme et leur patine aux grattoirs paléolithiques ; seize éclats en forme de pointe du Moustier.

L'un d'eux rappelle les pointes moustériennes que j'ai découvertes dans les cavernes d'Engis et dont l'une a été décrite par M. de Puydt (*Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, 1901). Les *pointes de lances* sont relativement rares sur le plateau de Flémalle-Haute. C'est tout au plus si je puis considérer comme telles cinq ou six éclats dont l'une des extrémités est retouchée en forme de pointe.

Les *pointes de flèches* sont assez communes ; jusqu'à ce jour, j'en ai trouvé une vingtaine : six en forme d'amande retouchée sur les deux faces, quatre à pédoncules finement retouchées sur les deux côtés, deux à ailerons et une dizaine de formes variées.

A en juger par le fini et par le nombre des pièces polies trouvées à Flémalle-Haute, je crois pouvoir conclure que la station préhistorique de Flémalle-Haute a été occupée par l'homme vers la fin de l'âge de la pierre polie.

\* \* \*

On trouve souvent de nombreuses coquilles d'eau douce, semblables à celles que l'on trouve dans la Meuse, et ce dans la plupart des stations néolithiques. Ces moules n'auraient-elles pas servi à l'alimentation des peuples préhistoriques ?

#### DISCUSSION.

M. Ruror connaît la station décrite par M. Doudou. Il y a retrouvé, comme en beaucoup d'endroits le long de la Meuse, des silex quaternaires qu'il rapporte au Reutelo-Mesvinien. M. De Puydt s'est déjà aussi occupé de cette station, et il a communiqué jadis à la Société le résultat des fouilles qu'il y a faites.

#### COMMUNICATION DE M. LE BARON DE LOË. LA STATION PRÉHISTORIQUE BELGO-ROMAINE ET FRANQUE DE LA PANNE.

M. DE LOË fait une communication sur une très intéressante station située à La Panne, au milieu des dunes, qui paraît avoir été occupée sans discontinuité depuis l'âge néolithique jusqu'au commencement du moyen âge. Il présente des spécimens des nombreux objets qui ont été recueillis tant par lui-même que par plusieurs de ses collègues de la Société. Ces objets font partie des collections du Musée du Cinquantenaire.

L'impression de ce travail sera faite dans les *Mémoires*.

DISCUSSION.

M. CUMONT fait remarquer que c'est la première fois que l'on mentionne en Belgique les petites pièces anglo-saxonnes, dites *sceattas*; mais elles sont connues depuis longtemps en Hollande, où l'on en a trouvé à mainte reprise.

M. Houzé rappelle que M. Hamy a fouillé à Wissant, dans le Boulonnais, une station assez analogue à celle de La Panne. Il serait intéressant de comparer de près les résultats fournis par les deux fouilles.

M. JACQUES demande si l'on peut établir d'une manière précise la situation géologique de la station de La Panne. Une chose certaine, c'est que les amas de coquilles et de poteries se prolongent sous le sable des dunes actuelles, et l'on voit réapparaître ces amas en plusieurs endroits plus ou moins distants de ceux visités par M. le baron de Loë. Il a constaté le fait récemment en compagnie de M. Tiberghien.

M. RUTOT n'a pas constaté ce fait; mais les dunes actuelles sont un dépôt relativement très récent, tandis que le sol sur lequel a été établie la station existait déjà à l'époque de la pierre polie. Quand il a visité la station, il lui a semblé que ce sol devait correspondre au Flandrien. A Bruges, les objets sont au-dessus du Flandrien, lequel est recouvert d'un dépôt marin plus récent qui peut avoir jusqu'à 1<sup>m</sup>,50 d'épaisseur. Il est probable qu'à La Panne il en est de même et que la station se trouve sur un prolongement des petits flots du Flandrien qui se retrouvent jusqu'à plusieurs kilomètres de la côte actuelle.

M. Rutot rappelle qu'à Raversyde on a trouvé des quantités de poteries qui semblent être de la même époque que celles de La Panne. A Bruges, les trouvailles ont été analogues à celles de La Panne : des silex, un briquetage mêlé de débris d'une poterie déjà très bien façonnée en forme de carène et bien lissée à l'extérieur, une magnifique meule accompagnée de sa molette, puis des fibules, des pièces de monnaie.

M. JACQUES demande que M. Rutot veuille bien faire une communication complète sur la station de Bruges, qui lui paraît avoir une très grande importance au point de vue archéologique, à en juger par les nombreux spécimens de poteries qui ont été reconstitués.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

M. FLÉBUS a trouvé, dans les sables provenant des dragages de l'Escaut et rejetés sur la rive gauche du fleuve en aval d'Anvers, une magnifique (hache-marteau en bois de cerf). Le sciage du bois pour séparer les parties gênantes a été fait au moyen de lames de silex qui ont laissé des traces évidentes. Le trou a été également fait avec des éclats de silex : il est biconique. Le tranchant a été obtenu par le polissage. (Voir la planche ci-jointe.)

M. CUMONT présente un fragment de (hache polie en quartzite landenien). Il fait remarquer que cette roche a été rarement utilisée pour la confection de haches polies.

M. JACQUES présente (un petit grattoir en phtanite) noir finement taillé, offrant, du côté opposé à la tête arrondie, deux petites encoches qui ont ménagé une sorte de pédoncule. Il a trouvé en même temps deux fragments de poterie rappelant les urnes de « la Quenique ». Cette trouvaille a été faite près d'Ottignies.

M. JACQUES signale à Virton des cavités creusées dans du grès tendre nommées dans ce pays *trous des fées*. Ces cavités ont fait le sujet d'une note d'un M. Dumont, publiée dans les *Annales de l'Académie d'archéologie d'Anvers* en 1843 (p. 367).

M. le BARON DE LOË a vu ces cavités ; mais il ne croit pas qu'elles aient jamais été habitées par l'homme : ce sont en somme des couloirs assez étroits.

La séance est levée à 11 heures.

---



M. FLÉBUS.

**HACHE-MARTEAU EN BOIS DE CERF.**

